

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/99

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – COULEUR BIÈRE

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par la société COULEUR BIÈRE, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du mercredi 12 juillet 2023 à 18h00 au mercredi 12 juillet 2023 à 23h59, à la place Carnot, 01200 Valsershône, à l'occasion de la fête de l'été et du concert Radio Scoop,

ARRETE

Article 1 : La société COULEUR BIÈRE est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du mercredi 12 juillet 2023 à 18h00 au mercredi 12 juillet 2023 à 23h59, à la place Carnot, 01200 Valsershône, à l'occasion de la fête de l'été et du concert Radio Scoop.

Article 2 : La société COULEUR BIÈRE se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 05 juillet 2023

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Isabelle DUBOIS



Mis en ligne le 07 juillet 2023